

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

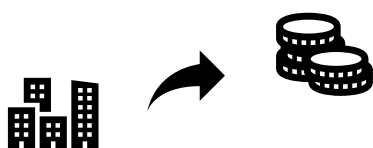
Un département qui doit composer avec l'importance croissante de ses dépenses d'aide sociale et de personnel et l'imprévisibilité d'une grande partie de ses recettes



La situation financière du département du Finistère ne présente pas aujourd'hui de motif d'inquiétude, mais ses déterminants, en recettes comme en dépenses, ne sont plus maîtrisés par la collectivité, ce qui doit l'inciter à la prudence et à poursuivre la recherche de marges de manœuvre.

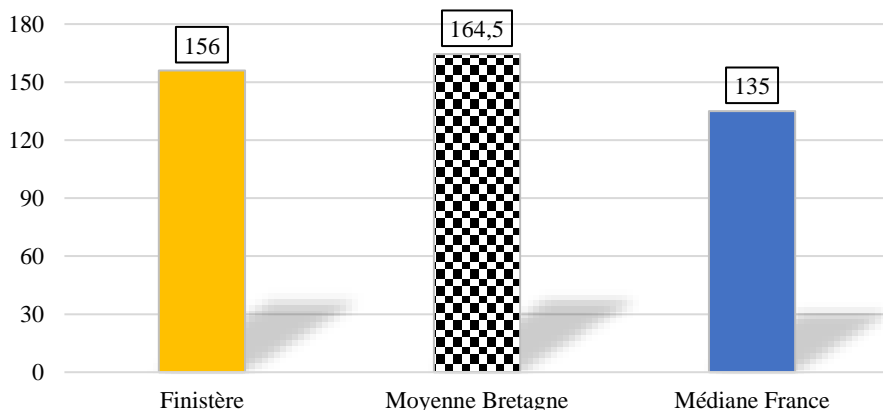
Des recettes dorénavant exposées aux variations des cycles économiques

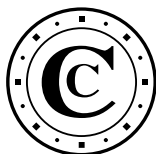
La progression des recettes constatée entre 2016 et 2020 (+ 34,4 M€) est due principalement au dynamisme des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). La réforme de la taxe d'habitation a fait perdre au département, en 2021, son autonomie en matière de recettes fiscales (perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties substituée par une part de la TVA collectée au niveau nationale dont le niveau est soumis aux aléas de la conjoncture économique). La fragilité du modèle financier du département pourrait menacer son équilibre. En effet, ses ressources restent très liées au marché immobilier et à la conjoncture économique (DMTO, TVA). La collectivité devrait, en cas de crise, faire face à une baisse de recettes significative alors que les dépenses sociales pourraient fortement progresser, notamment le revenu de solidarité active. Puisque la collectivité ne dispose plus de levier fiscal, le seul ajustement possible porterait alors sur la dépense, engendrant des mesures d'économies drastiques dans l'ensemble des politiques publiques.



Les produits issus des DMTO et des droits d'enregistrement ont fortement progressé sur la période. Avec 156 €/habitant, ils se situent au-dessous de la moyenne régionale (164,5 €/habitant), mais au-dessus de la médiane des départements (hors Corse et Paris), qui s'élève à 135 €/habitant.

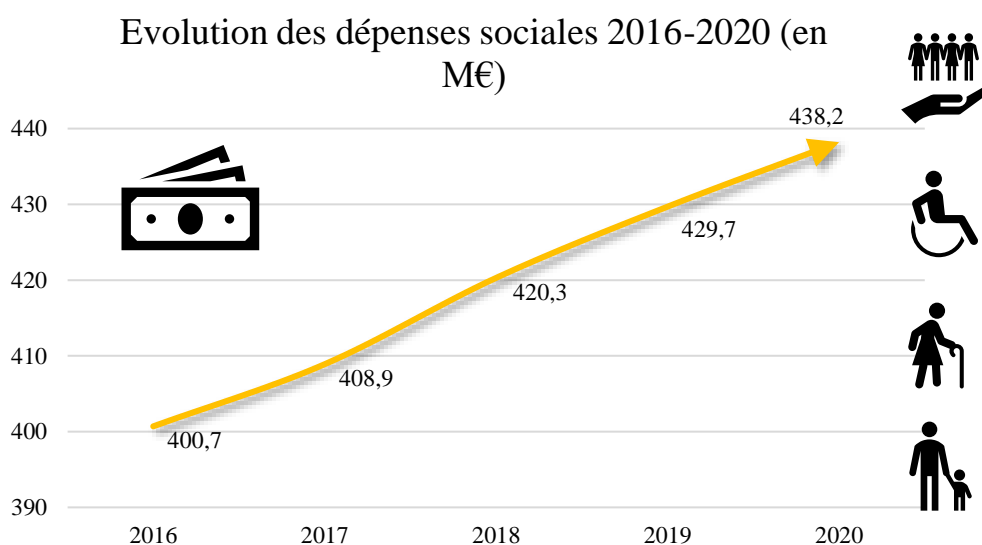
Recettes issues des DMTO
et droits d'enregistrement en 2020 (€/habitant)
(source: Observatoire des finances et de la gestion publique locale)





Le poids important et croissant des dépenses d'aide sociale et des charges de personnel

Les dépenses du département n'ont augmenté que de 11,4 M€ en 5 ans. Ce sont les dépenses sociales qui restent le poste de dépense le plus important pour la collectivité (438,2 M€ en 2020). Alors que l'alourdissement de ces dépenses depuis 2016 représente 28,7 M€ supplémentaires, les dotations de l'État qui leur sont affectées sont restées stables, imposant au département de financer l'augmentation de ces charges sans soutien financier complémentaire. Les charges de personnel ont crû de 4,9 % sur la période et s'établissent à 163,5 M€ en 2020.



L'imprévisibilité à moyen terme du niveau des recettes et la progression constante des dépenses sociales imposent à la collectivité une prudence dans ses arbitrages budgétaires. Afin d'anticiper et d'atténuer les effets potentiels d'une hausse importante des dépenses sociales, qui ne pourrait être compensée par une augmentation des recettes, et pour maintenir son autofinancement et un endettement raisonnable, le département doit agir prioritairement sur la maîtrise de ses dépenses. Il s'agit de conserver des marges de manœuvre en prévision d'un retournement de conjoncture et de ne pas être contraint de comprimer encore davantage les investissements. En matière sociale, l'optimisation du niveau de service doit être recherchée pour freiner la progression annuelle. L'évolution des charges de personnel doit par ailleurs être contenue. Le soutien pluriannuel au bloc communal (communes et EPCI) pourrait être réexaminé au regard des marges de manœuvres financières plus favorables de certains territoires. Enfin, une optimisation des modalités de mise en œuvre des principales politiques publiques du département (action sociale, collèges, routes, aménagement) doit être envisagée afin de maintenir les niveaux de service offerts, même sous contrainte financière et dégager, le cas échéant, de nouvelles marges de manœuvres financières.

A paraître prochainement :

synthèse régionale sur la gestion des centres routiers des quatre départements bretons.